

Dépassement du délai de 14 jours du droit de rétractation

Par **Nicolas OBRY**, le **21/05/2017** à **10:44**

Bonjour Maître,

Nous sommes une société spécialisée dans le e-commerce. Lorsque le délai des 14 jours du droit de rétractation est dépassé (en l'occurrence 30 jours) sommes nous toujours contraint de rembourser l'intégralité des sommes versées?

Merci à vous

Nicolas